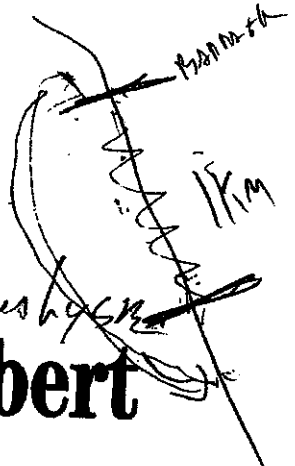


Alanmiste

SANS AUCUNE ANALYSE



Le site historique de Val-Jalbert est une fois de plus menacé

Un nouveau projet de minicentrale « communautaire » divise la région

LOUIS-GILLES
FRANÇOEUR

① Dix-huit ans après avoir été refusé par Québec, un nouveau projet de minicentrale a refait surface au sein du parc régional de Val-Jalbert, au Saguenay, qui divise tout aussi profondément cette communauté malgré sa nouvelle étiquette de projet « communautaire ».

Le projet avait alors été rejeté par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) comme étant contraire à la vocation récréotouristique du site historique. Il était parrainé par un groupe de financiers canadiens et suisses en 1994, tandis que le nouveau projet est parrainé par les MRC du Domaine du Roy et de Maria-Chapdelaine, ainsi que par la bande montagnaise de Mashteuiatsh, le principal actionnaire.

② Le projet, dont les audiences se sont terminées il y a 15 jours, apparaît néanmoins à plusieurs comme étant encore plus dommageable sur le plan environnemental que le premier parce qu'il va assécher près d'un kilomètre du lit de la rivière en amont de la chute qui a rendu le parc et son village minier « fantôme » si célèbre. Et en même temps, il va ajouter ce joyau patrimonial à la liste des « chutes à pitons », qu'on fait couler seulement quand il y a des visiteurs.

projet de 1994 portait sur la présence d'un barrage au sommet de la chute, visible du parc alors géré par Québec. Cette fois, la société Énergie communautaire du Lac-Saint-Jean,

③ formée des trois entités, l'a repoussé un kilomètre plus en amont de sorte qu'on ne le voit pas d'en bas. Par contre, l'édifice qui abritera la centrale électrique se retrouverait à côté de la vieille centrale classée monument historique, ce qui, selon plusieurs, défigure ce paysage qui attire 501 000 visiteurs par an.

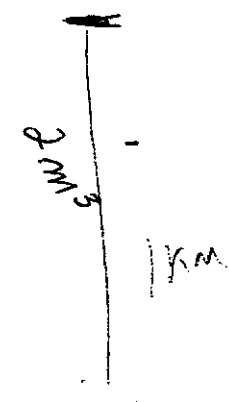
④ Sur le plan faunique, plusieurs questions ont été soulevées, dont le débit réservé proposé par le promoteur, qui laisserait couler 0,3 m³ à la seconde du 1^{er} janvier à la mi-avril, et durant toutes les nuits — 79% du temps sur une base annuelle — parce que les visiteurs ne verraient pas cet assèchement des deux chutes et du cours d'eau en amont. Le BAPE avait jugé dommageable pour la faune en 1994 un débit réservé de deux mètres seconde, soit six fois plus que celui proposé maintenant par les trois corps publics. Pour plusieurs, il s'agit d'une proposition inacceptable mais probablement essentielle pour rentabiliser cette minicentrale de 16 MW.

Par contre, plusieurs insti-

tutions publiques, parfois apparentées directement au promoteur officiel, ont appuyé le projet.

⑤ Pour la Fondation Rivières, qui a déposé un mémoire de 82 pages, ce projet est d'abord injustifié sur le plan énergétique puisque le Québec est en période de surplus, ce qui implique que l'ensemble des Québécois paieront aux trois promoteurs publics une rente à même les profits d'Hydro-Québec. La société d'État perdrait ainsi, selon la Fondation, 40 millions en 20 ans.

⑥ La Fondation a aussi dénoncé plusieurs irrégularités dont l'octroi de quatre contrats sans appel d'offres, qui font présentement l'objet de plaintes auprès des Affaires municipales. Un de ces contrats, accordé au consortium BPR/Harvey-Tremblay, prévoit des honoraires supplémentaires sur une base horaire, notamment pour la surveillance des travaux. Le promoteur a aussi attribué un contrat de plusieurs centaines de milliers de dollars à la société en commandite Pekukami Iluashat (DPI), qui fournit, souligne le mémoire de la Fondation, bureaux et personnel, y compris un conseiller technique dont la place d'af-



Un barrage

Un des motifs de refus du

© Droits d'auteurs protégés, propriété de l'éditeur
La vente et la reproduction de ce document sont strictement interdites.

Commission des transports et de l'environnement

Déposé le : 13 mars 2013

N° CTE-021

Secrétaire :

fares est située au Costa Rica.

Les promoteurs, qui n'ont encore produit aucun titre de propriété pour le site, auraient par ailleurs sous-évalué le coût de ce projet de 53 millions d'au moins 20%, ce qui réduira sensiblement les bénéfices pour la population, conclut le mémoire sur la foi de deux analyses distinctes.

Le Devoir



SOURCE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

La chute du parc régional de Val-Jalbert